

Le Plan de Mobilité Employeur

Le Plan de Mobilité Employeur (PDME) est une démarche prévue au 9° de l'article L. 1214-2 du Code des Transports visant à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'établissement (trajets domicile-travail, déplacements professionnels et logistique), dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports.

Cette démarche consiste à analyser les flux domicile-travail ainsi que les déplacements professionnels, en fonction de l'offre de transport existante et projetée, et comprend :

- un diagnostic des pratiques de mobilité et des flux générés par l'entreprise
- un programme d'actions adapté à la situation de l'établissement
- un plan de financement
- un calendrier de réalisation des actions, qui précise les modalités de son suivi et de ses mises à jour.

Le programme d'actions peut notamment comporter des mesures relatives à la promotion des moyens et usages de transports alternatifs à la voiture individuelle, à la mise en place du télétravail ou d'horaires de travail flexibles, jusqu'à la logistique et les livraisons de marchandises.

Besoin d'aide pour réaliser votre Plan de Mobilité Employeur ? Le Pays Périgord Vert vous propose un accompagnement progressif, à définir avec votre conseiller mobilité selon vos possibilités d'engagement et vos besoins.

Ce programme se décline en 3 modules :

- Premier pas : le conseiller mobilité vous présente les services de mobilité présents dans votre secteur. Vous avez toutes les clés en main pour engager une démarche de mobilité durable en autonomie.
- Montée en puissance : le conseiller mobilité intervient à vos côtés pour informer et sensibiliser vos collaborateurs (stand d'information sur site, formation à la pratique du vélo avec la Vélo-école de la Métropole de Lyon, distribution d'offres d'essai...). Vous pouvez également bénéficier d'un diagnostic pour optimiser l'utilisation de votre flotte de véhicules et identifier les modèles les plus pertinents dans le cadre d'un renouvellement (prestation réalisée sous conditions)
- Optimisation et amélioration : votre conseiller mobilité vous accompagne pour réaliser un diagnostic mobilité et définir un plan d'actions personnalisé, pour votre PDME (prestation réalisée sous conditions)

Outils méthodologiques pour vous aider à mettre en œuvre votre PDME (en cours de réalisation, pour en savoir plus contactez : camille.david@perigord-vert.com)

- annuaire des prestataires de services de mobilité
- des exemples d'actions
- un guide pratique « Mobilité durable et inclusive : agir en tant qu'employeur »
- un modèle de questionnaire d'enquête mobilité salariés
- Replay Webinaire ADEME– Plan de Mobilité Employeur individuel ou commun – Actualités et retours d'expérience – Le 14 octobre 2021 <https://www.dailymotion.com/video/x84xesh>